

La Commission européenne a décidé de libéraliser les droits de plantation à partir du 1er janvier 2016.

Depuis plusieurs mois, les Professionnels viticoles se mobilisent contre cette suppression, qui aurait de graves conséquences sur l'avenir de la filière.

Afin d'en débattre, François CALVET s'est rendu auprès des responsables viticoles du Roussillon le vendredi 16 décembre dernier à la Maison des Vins et des Vignerons à Perpignan.

En effet, le 19 décembre 2007, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne parvenaient à un accord sur la réforme de l'OCM vin après d'âpres négociations. Malgré une forte mobilisation des vignerons et l'opposition du Parlement européen, la suppression des droits de plantation voulue par la Commission européenne ne résistait pas à un calendrier arrêté :

- le 1er janvier 2016, l'encadrement des plantations disparaîtra au niveau européen ;

- jusqu'au 31 décembre 2018, les pays qui le souhaitent pourront prolonger le système ;

- dès le 1er janvier 2019, tout le monde pourra planter de la vigne où bon lui semble, sur l'ensemble du territoire de l'Union y compris dans les Etats membres où il n'y a pas de vigne aujourd'hui.

Les dangers d'une libéralisation des plantations sont tels que les vignerons s'emploient depuis plusieurs mois à sensibiliser les autorités publiques et communautaires. La prise de position de 13 pays producteurs membres de l'Union européenne, demandant à la Commission de modifier la législation communautaire avant le 1er janvier 2016, constitue une avancée importante. Pour autant, ces Etats ne représentent pas à eux seuls une majorité de vote au sein du Conseil des ministres de l'UE et pour l'instant aucune perspective de réouverture des

discussions n'est prévue.

La mobilisation doit donc se poursuivre.